

NOTE N° 27.

(TRADUCTION.)

A Son Excellence le Président de la Conférence de la Paix, etc,

Monsieur CLEMENCEAU,

Versailles, le 23 juin 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Ministre des Affaires étrangères me charge de prier les Gouvernements alliés et associés de prolonger de 48 heures le délai pour la réponse à la note de Votre Excellence remise hier soir et, par là même, le délai pour la réponse à la note du 16 juin.

Après de grandes difficultés, un nouveau Cabinet a été constitué samedi seulement : contrairement au précédent Cabinet, il a pu se mettre d'accord pour déclarer qu'il était prêt à signer le traité dans presque toutes ses dispositions. L'Assemblée Nationale a voté la confiance à ce Cabinet par une forte majorité. La réponse n'est arrivée ici que peu avant minuit, le fil direct Versailles-Weimar ayant subi des perturbations. Il faut que le Gouvernement se mette de nouveau en rapport avec l'Assemblée Nationale pour prendre la grave décision qui lui est demandée, et qui ne saurait être prise que conformément aux principes démocratiques et d'après la situation intérieure de l'Allemagne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé : Von HANIEL.

---

An Seine Exzellenz den Präsidenten der Friedenskonferenz

HERRN CLEMENCEAU.

Versailles, den 23. Juni 1919.

HERR PRÄSIDENT,

Der Minister des Auswärtigen beauftragt mich, die alliierten und assoziierten Regierungen zu bitten, die Frist für die Beantwortung der gestern Abend übermittelten Note Euerer Exzellenz und damit die Frist für die Beantwortung der Note vom 16. Juni d. J. s. um 48 Stunden zu verlängern.

Nach grossen Schwierigkeiten ist erst am Sonnabend ein neues Kabinett gebildet worden, das im Gegensatz zum bisherigen sich darauf einigen konnte, die Bereitwilligkeit zur Unterzeichnung des Vertrags in fast allen seinen Bestimmungen zu erklären. Die Nationalversammlung hat diesem Kabinett mit grosser Stimmenmehrheit das Vertrauen ausgesprochen. Die Antwort ist hier erst kurz vor Mitternacht eingetroffen, da der direkte Draht von Versailles nach Weimar gestört war. Die Regierung muss von neuem mit der Nationalversammlung in Verbindung treten, um die noch erforderliche schwere Entscheidung in einer Weise zu treffen, wie sie nach demokratischen Grundsätzen und nach der inneren Lage Deutschlands allein getroffen werden kann.

Genehmigen Sie, Herr Präsident, den Ausdruck meiner ausgezeichneten Hochachtung.

RÉPONSE À LA NOTE N° 27.

---

Son Excellence Monsieur Von HANIEL, Président de la Délégation allemande,  
Versailles.

Paris, le 23 juin 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Gouvernements alliés et associés ont l'honneur de vous accuser réception de votre communication en date du 23 juin.

Après un complet examen de votre demande, ils regrettent qu'il ne leur soit pas possible de prolonger le délai déjà accordé à Votre Excellence pour leur faire connaître votre décision relative à la signature du Traité sans aucune réserve.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé : CLEMENCEAU.

---